

Montréal a publié un mandement dans lequel il annonce que le 28 avril, s'ouvrira le premier Concile Provincial de la province ecclésiastique de Montréal. C'est dans l'église métropolitaine que se tiendront les séances de ce Concile. Y prendront part, l'archevêque métropolitain et ses suffragants les évêques de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke et de Valleyfield et Mgr le coadjuteur de Saint-Hyacinthe.

Dans la dernière partie de ce mandement, après avoir fait allusion à l'extension rapide de la hiérarchie catholique au Canada qui, il y a 70 ans, ne possédait que le siège épiscopal de Québec, et qui maintenant possède 7 archevêques et plus de 20 évêques, Mgr ajoute :

Le premier Concile Provincial de Montréal vient donc à son heure. Il sera en même temps la consécration du passé et la préparation de l'avenir. Le clerge et les fidèles y trouveront une occasion favorable de se répandre en actions de grâces pour tant de bienfaits reçus et de supplier le Dieu Tout-Puissant de vouloir bien veiller toujours sur nous, conserver dans leur intégrité la foi et les pieuses traditions de nos Pères, fortifier de plus en plus au sein de nos populations le règne de Jésus-Christ et djouer les efforts sacrilèges de ceux qui, par haine ou par aveuglement, cherchent à détruire ce règne, au moins à l'entraver et à le restreindre.

\*.\*

\*.\* Zola.—Tous les ouvrages (*opera omnia*) du trop célèbre romancier Emile Zola, viennent d'être condamnés par un décret de la Congrégation de l'Index. Ainsi les catholiques ne peuvent plus lire, sans permission spéciale, les œuvres de l'écrivain pornographe. L'insulteur de Notre-Dame-de-Lourdes est bien puni et cette condamnation, si bien méritée, est le couronnement des déboires qui lui sont arrivés depuis quelque temps. On se rappelle que le pape a refusé d'accorder une audience à l'insulteur de Lourdes, et que l'Académie française refuse toujours sa porte à un candidat perpétuel. Le dernier refus a été encore plus accentué car à la dernière élection Zola n'a pas eu une seule voix. Les académiciens, quelque soient leurs croyances, n'ont pas voulu accorder un fauteuil à l'écrivain ordurier.

\*.\*

\*.\* Manitoba.—Au Manitoba la session de la législature a été ouverte le 14 février. L'orateur de la Chambre, M. J. S. Jackson, député de Rockwood, a donné sa démission comme orateur, et M. Finley Young, député de Killarney, a été élu pour le remplacer. Le discours du trône que les fanatiques ministres du Manitoba ont fait prononcer par le lieutenant-gouverneur, contient un passage séditieux et d'une insolence inouïe. Ce passage est relatif au récent jugement du conseil Privé de Sa Majesté dans la cause des écoles séparées de la province. Le gouvernement s'insurge contre ce jugement et il foule aux pieds l'Acte Constitutionnel et l'autorité de la Reine. Voici ce passage :

“ Un jugement rendu dernièrement par le comité judiciaire du Conseil Privé